



COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS de la semaine n° 40 du 30/09/2024



Les chantiers de récolte se poursuivent/débutent timidement au gré des conditions météorologiques au centre du pays et dans certaines régions au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Les matières sèches n'ont pas progressé de manière uniforme cette semaine: certaines parcelles stagnent alors que d'autres ont bien progressé. Nous insistons à nouveau sur le fait de bien **vérifier l'état de maturité de vos parcelles par vous-même**. Cette année, les dates de semis, le type de sol et les conditions météorologiques locales sont très impactants sur les maturités. Il en résulte de fortes hétérogénéités entre parcelles qui se confirment de semaine en semaine. Pas d'urgence dans les récoltes mais il faut rester vigilant.

Au Centre du Pays, en Campine hennuyère, la plupart des maïs semés la première dizaine de mai sont à maturité, il est nécessaire de les récolter dès maintenant. Attention que certaines variétés tardives semées à la mi-mai présentent des matières sèches aux alentours de 26%!

En zones limoneuses et sablo-limoneuses, les récoltes des maïs précoces ont bel et bien débuté mais ne sont pas généralisées car certaines parcelles ne sont pas encore au stade optimal de maturité (29 à 37% de MS). Si elles ne sont pas encore planifiées, il faut récolter ces variétés (pour des semis de début mai!) au plus tard la semaine prochaine si la météo le permet. Par ailleurs, les variétés tardives les plus avancées sont à présent récoltables (les matières sèches se situent entre 25 et 34%). Les récoltes de ces variétés devraient se poursuivre jusqu'à minima mi-octobre au vu des hétérogénéités entre sites. Au sein de la région limoneuse, le centre accuse un retard d'environ 1 semaine par rapport aux autres zones.

Les semis de fin mai - début juin n'ont pratiquement pas progressé (22 à 26% de MS).

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, en région jurassique, les maïs précoces semés fin avril-début mai sont à maturité et doivent être récoltés. Les variétés tardives emboitent le pas, avec des matières sèches comprises entre 24 et 33%. La récolte des parcelles les plus avancées peut donc démarrer. Méfiez-vous cependant des parcelles en retard qui affichent des matières sèches sous la barre des 30%.

En région herbagère liégeoise, les hostilités ont également été lancées dans les situations les plus en avance. En effet, dans certaines conditions plus favorables, les parcelles sont à maturité. Mais d'autres ne le sont pas encore et n'atteignent même pas 30 % de matière sèche. Pour ces situations plus tardives, il va falloir patienter au moins jusqu'au 10 octobre.

Dans le Condroz, les variétés précoces présentent des matières sèches comprises entre 27 et 33%. Les premières parcelles sont donc au stade optimal de récolte. Les variétés (entre 25 et 32% de MS) et peuvent être programmées à partir de la fin de cette semaine.

En Famenne, comme mentionné dans le précédent communiqué, la situation est fort hétérogène : les maturités se situent en effet entre 24 et 35% de MS! A l'Est, certains sites plus favorables à un accroissement des matières sèches sont à maturité. Ailleurs, les maturités se situent entre 24 et 31% de MS, si bien que les premières récoltes peuvent s'envisager à partir de la semaine prochaine.



En Ardenne, les maïs sont en retard par rapport aux autres régions mais les récoltes se profilent tout de même à l'horizon. Pour les maïs ultra-précoces présentant actuellement des matières sèches comprises entre 21 et 29%, les récoltes devraient pouvoir débuter à partir du 10 octobre. Les variétés précoces se situent entre 20 et 26% de MS, leur récolte n'est pas à prévoir dans l'immédiat.



Dans toutes ces régions, les semis tardifs affichent des matières sèches comprises entre 15 et 22%. Ils accusent donc un net retard.

En conclusion, si ce n'est encore fait et d'autant plus en cette année particulière, c'est le moment idéal pour **vérifier l'état de maturité de vos parcelles** et envisager une date ou période de récolte d'après ce que vous observerez.

Le Centre Pilote Maïs

Situation des maturités du maïs ensilage

(estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 39 du 23/09 au 29/09/2024)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 23/09 au 29/09/2024	Du 02/10 au 08/10/2023	Du 03/10 au 09/10/2022	Du 23/09 au 29/09/2024	Du 02/10 au 08/10/2023	Du 03/10 au 09/10/2022
Zone Limoneuse Est +Basse Meuse (Branchon, Dalhem, Perwez, Waremme)	De 30 à 37 %	Réc	Réc	De 28 à 34 %	Réc	Réc
Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse (Bothey, Ernage, Nil-Saint-Vincent, Obaix)	De 29 à 34 %	Réc	Réc	De 25 à 30 %	Réc	Réc
Zone Limoneuse Ouest (Ath, Dour, Melles, Neufvilles)	De 32 à 36 %	Réc	Réc	De 29 à 34 %	Réc	Réc
Campine hennuyère (Jurbise, Stambruges, Saint-Ghislain, Villerot)	De 35 à 38 %	Réc	Réc	De 26 à 36 %	Réc	Réc
Condroz Ouest (Biesme sous Thuin, Clermont, Gerpennes, Momignies)	De 27 à 31 %	Réc	Réc	De 25 à 28 %	Réc	Réc
Condroz Centre (Achène, Ciney, Fosses- la-Ville,, Onhaye)	De 28 à 33 %	Réc	Réc	De 24 à 29 %	Réc	Réc
Condroz Est (Clavier, Ellemelle, Engis, Rotheux)	De 29 à 33 %	Réc	Réc	De 28 à 32 %	Réc	Réc
Famenne Ouest (Franchimont, Mesnil- Saint-Blaise, Neuville, Pesche)	De 24 à 31 %	Réc	Réc	De 24 à 31 %	Réc	Réc
Famenne Centre (Halma, Marloie, Montgauthier)	De 21 à 30 %	Réc	Réc	De 20 à 30 %	Réc	Réc
Famenne Est (Grandhan, Izier, My, Warre)	De 30 à 35 %	Réc	Réc	De 25 à 35 %	Réc	Réc
Région Herbagère Liégeoise (Aywaille, Louveigné, Soumagne, Xhoris)	De 29 à 35 %	Réc	Réc	De 28 à 33 %	Réc	Réc
Ardenne (Bonnerue, Cul-des-Sarts, Ernonheid, Semel, Villeroux)	De 25 à 30 %	Réc	Réc	De 23 à 27 %	Réc	Réc
Région jurassique (Autelbas, Châtillon, Saint-Vincent, Schockville)	De 32 à 36 %	Réc	Réc	De 24 à 33 %	Réc	Réc



Wallonie

	Variétés plutôt très précoces (FAO < 190)			Variétés plutôt précoces (FAO < 230)		
	De 21 à 29 %	De 29 à 31 %	Réc	De 20 à 26 %	De 26 à 28 %	Réc
Ardenne (<i>Bonnerue , Cul-des-Sarts, Ermonheid, Semel, Villeroux</i>)						

Les avertissements sont disponibles sur le site des centres pilotes ([//centrespilotes.be/](http://centrespilotes.be/)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR (Province de Liège-Agriculture), de l'OPA de Ciney et du Centre de Michamps. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.